

# UNIVERSITE D'ARTOIS - UFR DE DROIT

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'UFR DU 27 octobre 2022

17 votants sur 31 membres

**Représentants des enseignants du collège A :**

Monsieur Nicolas BUE  
Madame Marion HO-DAC (a donné procuration à Monsieur Hugues HELLIO)

**Représentants des enseignants du collège B :**

Madame Patricia DEMAYE-SIMONI  
Monsieur Marc DUTOIT  
Madame Anne JENNEQUIN (a donné procuration à Monsieur Nicolas BUE)  
Monsieur Tanguy LE MARC'HADOUR  
Madame Valérie MUTELET  
Madame Fanny VASSEUR-LAMBRY

**Représentants des Personnels BIATSS :**

Monsieur Michel BODESCOT  
Monsieur Jean-Marc CHOPIN  
Madame Isabelle FABIANEK (a donné procuration à Monsieur Jean-Marc CHOPIN)  
Monsieur Régis DUPAS  
Madame Nathalie PIRART

**Représentants des usagers :**

Monsieur Lucas CARON (présent en visio)  
Madame Adèle RYKACZEWSKI  
Madame Wassima TANOUTI

**Représentants des personnalités extérieures :**

Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil Régional des Hauts-de-France (excusé)  
Monsieur Frédéric CHEREAU, Maire de Douai (excusé)  
Madame Carole VAN GOETSENHOVEN, Secrétaire Générale de Monsieur le Président de la Cour d'appel de Douai (excusée)  
Madame Murielle LAPAGE, membre du bureau de la CCI Grand Lille (excusée)  
Madame Hélène DETREZ-CAMBRAI, Bâtonnier de l'Ordre des avocats de la Cour d'appel de Douai (excusée)  
Madame Nathalie MASSIAS, Présidente de la Cour administrative d'Appel de Douai (excusée)  
Monsieur Mathieu DALLOY, membre de la chambre interdépartementale des notaires du Nord Pas-de-Calais

**VOIX CONSULTATIVES**

Monsieur Pasquale MAMMONE, Président de l'Université (excusé)  
Monsieur Abdelfikri LAMALLAM, Responsable administratif  
Monsieur Hugues HELLIO, Directeur du centre de recherche CDEP (présent en visio)  
Madame Nadine LUSSO, Responsable scolarité

## **1- Ouverture**

Ouverture de la séance. Il est 17h05.

Madame le doyen en l'occurrence Fanny VASSEUR-LAMBRY remercie tout d'abord l'ensemble des membres d'avoir répondu à la convocation du conseil de l'UFR. Elle rappelle que l'objet principal de la réunion se rapporte au budget de la composante. Mais Madame le doyen présente au préalable quelques points d'information

## **2- Elections et représentants des collectivités ou organismes**

### **a- Renouvellement des représentants au sein du conseil d'UFR**

Madame le doyen rappelle que le scrutin concernant l'élection du conseil de notre composante aura lieu par voie électronique les 22 et 23 novembre 2022 en sachant que la documentation nécessaire relative à l'organisation de ce scrutin est disponible sur l'intranet de l'université d'Artois, onglet « vie institutionnelle ». Madame le doyen précise que tous les collègues sont concernés par le renouvellement (personnels enseignants-chercheurs, personnels BIATSS et usagers).

### **b- Elections professionnelles**

Les scrutins se dérouleront du 1<sup>er</sup> au 8 décembre. Il convient aussi de consulter la page intranet dédiée à ces élections. Monsieur LAMALLAM, responsable administratif et financier rajoute que tous les documents nécessaires relatif à ces deux scrutins sont également disponibles à l'entrée de l'administration. Il convient de consulter notamment les deux classeurs prévus à cet effet.

### **c- Nomination des personnalités extérieures**

Notre conseil doit également être mis à jour en ce qui concerne les personnalités extérieures. Dans cette perspective, le 4 octobre 2022, un courrier a été envoyé à toutes les structures concernées. Il est rappelé que conformément à nos statuts, 8 personnalités extérieures sont désignées pour une période de 4 ans en sachant que la personnalité nommée à titre personnel par la directrice de la composante est un représentant de la chambre interdépartemental des notaires du Nord-Pas-de-Calais. Il s'agit du Maître Alexandre DESWARTE ou son suppléant en l'occurrence Maître Mathieu DALLOY.

### **d- Election du directeur d'UFR**

Il est appelé à procéder à la préparation de l'élection du directeur de l'UFR de Droit car Madame le doyen souligne que son mandat prend officiellement fin le 22 janvier 2023.

- Etablissement du calendrier électoral : la date retenue pour l'organisation de l'élection est le mardi 24 janvier 2023 en fin de journée. A noter que la date limite de déclaration des candidatures est fixée au vendredi 13 janvier 2023.

- Etablissement de l'arrêté de convocation des électeurs : un arrêté relatif à l'élection du directeur de l'UFR fixera le déroulement précis de la séance en sachant le conseil se réunira sous la présidence de l'enseignant le plus ancien dans le grade élu en conseil d'UFR, présent le jour de l'élection et qui ne se porte pas candidat.

## **3- La semaine de la mobilité internationale**

Elle aura lieu le mardi 29 novembre 2022 de 10h00 à 11h30. Madame le doyen rappelle qu'il y a une volonté du Président de l'université de faire vivre les accords notamment avec l'Italie et le Canada. D'ailleurs, un courriel sera envoyé aux enseignants afin de libérer les étudiants qui souhaitent se renseigner sur les mobilités.

## **4- Audience délocalisée du Conseil Constitutionnel**

Madame le Doyen fait état de contacts actuellement en cours avec le Conseil Constitutionnel. Il faut savoir que depuis deux ans, le Conseil Constitutionnel organise des audiences délocalisées en région. Dans cette perspective et avec le concours de la Cour d'Appel de Douai, un déplacement au sein de notre faculté est envisageable à la fin de l'année 2023 ou

tout début 2024 afin d'examiner les questions prioritaires de constitutionnalité (QPC). Madame le Doyen parle d'une formidable opportunité de recevoir le Conseil Constitutionnel au sein de notre antenne.

#### **5- Licence professionnelle « mandataire judiciaire à la protection des majeurs »**

Madame le Doyen précise qu'elle est membre d'un groupe national de travail consacré à la constitution d'une licence professionnelle « mandataire judiciaire à la protection des majeurs » tout en sachant que depuis 2009, l'université d'Artois, porte déjà un DU se rapportant à cette formation. Mais en transformant ce DU en licence en alternance, il s'agit pour les professionnels de monter en compétences et de bénéficier d'un diplôme reconnu. L'ouverture est prévue en septembre 2024. Toutefois, les discussions restent compliquées dans la mesure où le degré Master est réclamé par certains membres.

#### **6- Recrutement de Madame ZUPANCIC Françoise**

Monsieur HELLIO, directeur du CDEP, remercie Madame Françoise ZUPANCIC en tant que secrétaire administrative du CDEP pour son travail considérable, son niveau d'implication et sa rigueur. A noter que Madame ZUPANCIC dispose d'un contrat jusqu'au 31 décembre 2022 suite à son recrutement le 24 octobre 2022 sur le support de Madame Sarah ROBASZKIEWSKI, qui est actuellement en arrêt de travail.

#### **7- Demandes d'équipements**

Dans le cadre du passage à la LCeR (Licence Compétences en Réseaux), nous avons été sollicités par l'Université afin de remonter nos besoins d'équipements relatifs à des salles pédagogiques (câblage, prises, surface d'écriture...). Avec l'aide de nos techniciens, une liste a été établie. Elle comprend notamment l'installation de prises électriques en nombre suffisant pour les étudiants et l'équipement de différentes salles en vidéoprojecteurs. En attendant l'aide de l'université, il convient d'équiper correctement au moins deux salles de cours occupés par les étudiants en apprentissage en l'occurrence la salle Hauriou et la salle de musique.

#### **8- Recrutement d'enseignants-chercheurs**

Le Conseil d'Administration de l'Université a répondu favorablement à la proposition faite lors du Conseil d'UFR du 4 avril 2022 relative au recrutement d'un MCF section 04 science politique.

Madame le doyen passe la parole à Monsieur LAMALLAM afin de présenter le budget.

#### **9- Budget 2023**

##### **Présentation :**

Le budget se divise en 3 domaines d'activités :

- Formation Licence (FOLIC)
- Formation Master (FOMAS)
- Charges liées au personnel

Au titre de 2023, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'élève à 68 277 € soit une augmentation de 1 571 € par rapport à 2022 (la DGF était de 66 706€)

Au vu du contexte inflationniste, cette augmentation sera absorbée rapidement. Monsieur LAMALLAM présente ensuite de façon détaillée le projet de budget pour l'année 2023.

##### **Equipements informatiques et véhicules de services :**

La question liée à l'obsolescence des équipements informatiques a fait l'objet de nombreux échanges. Il en est de même en ce qui concerne les véhicules de services. D'une part, il est prévu dans les prochaines jours la réception d'un nouveau véhicule thermique afin de remplacer le Renault Kangoo. D'autre part, il est question de se séparer du véhicule électrique dont nous disposons actuellement (Renault Zoe)

### **Le système « Softphone » :**

Concernant le parc téléphonique, la faculté de Droit de Douai est retenue comme site pilote afin de déployer le système « Softphone ». Il s'agit d'un logiciel qui utilise la transmission de la voix par internet. Une réduction des coûts est attendue car cette technologie n'utilise pas de lignes physiques. Nos combinés téléphoniques vont par conséquent disparaître. Mais en même temps tous les ordinateurs de bureau seront remplacés afin de rendre possible cette bascule.

### **Frais liés à l'affranchissement :**

Afin de faire face à l'augmentation des frais liés à l'affranchissement, il est demandé de favoriser dans la mesure du possible la dématérialisation. C'est pourquoi, toutes les convocations concernant le conseil d'UFR seront désormais transmises uniquement par mail.

### **Charges liées au personnel :**

Il est rappelé que les dépenses liées à la surveillance des examens sont importantes et pèsent sur le budget. Il convient par conséquent de faire des efforts afin de les réduire.

### **Subventions des associations :**

Les associations obtenaient des subventions grâce aux redevances issues des machines à café. Mais à ce jour, nous sommes toujours en attente de ces versements.

A noter que pour 2023, 4 associations ont déposé des demandes de subvention :

- Association Panier Local Etudiant : Sollicite une subvention de 500 € pour le financement des distributions de paniers locaux. Il s'agit de répondre à la précarité des étudiants.
- Association AEMDCT : Sollicité une subvention de 500€ pour financer 2 projets : Organisation d'une journée le 28 mars 2023 portant sur les 20 ans de l'acte II de la décentralisation opérée lors de la révision constitutionnelle du 28 mars 2023 et organisation d'un voyage à Paris afin de visiter le Sénat et/ou le Conseil d'Etat.
- Association Masters JPP : Sollicite une subvention de 500€ un voyage à Strasbourg pour visiter notamment le camp du Struthof.
- Association Quid Juris : sollicite une subvention de 800€ afin d'organiser une visite au Parlement Européen.

Au vu des difficultés à obtenir des redevances issues des machines à café, il est demandé d'octroyer des subventions directement sur le budget de l'UFR (en réduisant les charges liées à la surveillance des examens). Une enveloppe de 2000€ est ainsi mobilisée à raison de 500€ pour chacune des associations.

Madame le doyen fait procéder au vote du budget. Il est adopté à l'unanimité.

### **10- Distribution de denrées alimentaires**

Nous avons été contactés par le Lycée Edgar Morin (Douai) afin d'organiser au sein de notre composante une distribution de denrées alimentaires au profit des étudiants. Cette initiative est saluée par les membres du Conseil.

### **11- Association pour aider les étudiants étrangers**

Des étudiants effectuent actuellement les démarches administratives nécessaires afin de créer une association ayant pour objet d'aider les étudiants étrangers.

### **12- Primes pédagogiques et scientifiques**

Madame le Doyen fera remonter la ventilation de ces primes pour 2022/2023. Il n'y a pas de changements majeurs par rapport à l'année précédente. A noter néanmoins les nouvelles responsabilités concernant Madame Elodie PELERIN qui remplace Monsieur Olivier CLERC

### 13 – Conventions

#### Nous avons deux demandes de convention :

- Association Quid Juris : Il est demandé d'avoir accès au bar de la faculté tous les deuxièmes mercredis de chaque mois en vue de tenir le stand relatif aux déjeuners caritatifs au profit de diverses associations
- Association Panier Local Etudiant : Il s'agit de tenir des permanences de distribution de paniers locaux chaque mardi au profit des étudiants de la faculté dans le hall de la faculté.

Madame VASSEUR-LAMBRY remercie tous les participants et clôture la séance. Il est 18h45

Le Doyen,

Fanny Vasseur-Lambry

